



Sainte-Anastasie, le 20 mars 2026

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 31 MARS 2026**

2026/15

L'an deux mille vingt-six, le 31 Mars à 19h30, le Conseil Municipal de la Commune de Sainte-Anastasie régulièrement convoqué le 25 mars 2026, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Gilles TIXADOR, Maire,

**PRESENTS** : MM TIXADOR – HIBSCHELE - Mme HURLIN – M. FABRE – Mme LAPIERRE – M. COULON – Mme ARNAUD GIBOULET – M. BECHARD – Mmes PAIN - BAECKER – M. AUBIN – Mme GUILLET – MM. RODRIGUEZ – DEHAUSSE – Mme GEYNET HOULONNE – M. CLOCHEAU –

**ABSENTS EXCUSES** : Mme DE CORO – Mme GAMONDES - M. FARA

**PROCURATIONS** : Mme DE CORO à Mme ARNAUD-GIBOULET  
Mme GAMONDES à M. TIXADOR  
M. FARA à Mme PAIN

Soit 19 votants

-----

**OBJET** : Election des délégués au SVU du Massif du Gardon

Le conseil municipal,

VU le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.1455-5,

VU Le procès-verbal de l'élection du maire et des adjoints établi le 20 mars 2026,

VU les statuts du Syndicat à vocation unique du Massif du Gardon

CONSIDERANT que la commune doit désigner les représentants de la commune pour siéger au sein du SIVU Massif du Gardon,

CONSIDERANT les candidatures de :

Mme HURLIN et M. COULON délégués titulaires  
M. DEHAUSSE et M. CLOCHEAU, délégués suppléants

**DECIDE**

**ARTICLE 1** : de procéder au vote à mains levées pour élire les représentants de la commune au SIVU Massif du Gardon.

**ARTICLE 2** : d'élire les représentants de la commune selon les modalités ci-dessous :

Nombre de présents : 16

Nombre de votants : 19

Nombre d'exprimés 19

Nombre de sièges à pourvoir : 2 titulaires – 2 suppléants

Nombre de suffrages obtenus : 19 voix pour

Mme HURLIN et M. COULON délégués titulaires

M. DEHAUSSE et M. CLOCHEAU, délégués suppléants

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Le Maire,

Gilles TIXADOR

